

# **BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE**

## **(BICE)**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

9, rue du Delta

75009 PARIS

---

### **Rapport du commissaire aux comptes**

### **sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

## **BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE (BICE)**

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

9, rue du Delta

75009 PARIS

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

---

À l'assemblée générale de l'association BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE (BICE),

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE (BICE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable décrit dans la partie « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels et concernant la première application du règlement comptable ANC N°2022-04 relatif à la présentation d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, Le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 juin 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

 *Jean-Yves Guyard*

Jean-Yves GUYARD

**Bureau International Catholique de l'Enfance Bilan au 31 décembre 2023**

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Logiciels				
Immobilisations corporelles	94 160	62 871	31 290	21 516
Installations Techniques, Matériel et outillage industriels				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	103 500	0	103 500	59 500
Immobilisations financières	50 580	0	50 580	48 039
Sépôts de garantie				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>248 240</b>	<b>62 871</b>	<b>185 369</b>	<b>129 055</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Créances				
Créances reçues par legs ou donations	549 700	0	549 700	318 700
Autres créances	80 522	0	80 522	37 120
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 966 758	0	4 966 758	4 689 094
Charges constatées d'avance	53 754	0	53 754	20 720
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 650 733</b>	<b>0</b>	<b>5 650 733</b>	<b>5 065 634</b>
Ecart de conversion Actif	275	0	275	181
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 899 249</b>		<b>5 836 378</b>	<b>5 194 870</b>

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise	967 745	967 745
Report à nouveau	2 170 447	2 132 522
Excédent ou déficit de l'exercice	33 262	37 925
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>3 171 454</b>	<b>3 138 192</b>
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	653 200	378 200
Fonds dédiés	1 611 673	1 382 159
<b>TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>	<b>2 264 873</b>	<b>1 760 359</b>
<b>DETTES</b>		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	199 538	210 022
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	200 513	86 297
Autres dettes		
Produits Constatés d'avance		
<b>Total</b>	<b>400 051</b>	<b>296 319</b>
Ecart de conversion Passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 836 378</b>	<b>5 194 870</b>

**Bureau International Catholique de l'Enfance Compte de Résultat 2023**

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2022</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	8 035	5 957
Produits de tiers financeurs	3 358 879	3 278 752
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	2 414 113	2 741 247
<i>Dons Manuels</i>	2 071 468	2 243 707
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	342 644	497 540
Contributions financières	944 767	537 505
Reprises sur amortissements , dépréciations, provisions et transferts de charges	0	
Utilisations de fonds dédiés	792 040	875 831
Autres produits	3 156	4 601
<b>Total</b>	<b>4 162 111</b>	<b>4 165 141</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	1 445 139	1 422 167
Aides financières	842 465	1 056 129
Salaires et charges sociales	875 962	914 593
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 102	4 601
Dotations aux provisions	0	4 500
Reports en fonds dédiés	1 001 969	700 687
Autres charges		
<b>Total</b>	<b>4 171 637</b>	<b>4 102 676</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-9 526</b>	<b>62 464</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	83 930	1 277
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Différences négatives de change	36 806	27 727
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>2. RESULTAT FINANCIER</b>	<b>47 125</b>	<b>-26 450</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>37 599</b>	<b>36 014</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	4 387	5 409
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	6 524	3 498
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-2 137</b>	<b>1 911</b>
<b>5. IMPÔT</b>	2 199	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>33 262</b>	<b>37 925</b>

## **Bureau International Catholique de l'Enfance**

### ANNEXE

au bilan, au compte de résultat et au compte de résultat par origine et destination

**Exercice de 12 mois du 01/01/2023 au 31/12/2023**

#### **I. PRESENTATION GENERALE DU BICE**

**Le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)** est une association loi de 1901 de droit français fondée en janvier 1948.

**La mission sociale du BICE**, inspirée par les valeurs de l'Évangile, est de promouvoir la dignité et les droits de l'enfant en s'appuyant sur la *Convention de l'ONU relative aux Droits de l'Enfant*. Le BICE mène une action de représentation internationale, coordonne les projets sur le terrain menés par ses partenaires et constitue un lieu de rencontres, d'échanges, de recherche et de sensibilisation du public sur les questions intéressant les droits de l'enfant.

**Les bureaux du BICE** sont situés au siège social à **Paris** et à **Genève**.

**Le rôle du BICE** est de constituer un réseau d'organisations auxquelles il apporte ses expériences et réflexions sur les droits de l'enfant, et avec lesquelles il met en œuvre des programmes qu'il conçoit et coordonne.

Cette mise en œuvre est assurée d'une part par les membres et partenaires qui mettent leurs moyens humains et matériels au service du programme concerné, d'autre part par les moyens humains du BICE qui la coordonne.

Ces programmes sont financés par la générosité du public pour les moyens du BICE, et par les bailleurs de fonds qui financent une part des coûts des membres et partenaires, directement ou par l'intermédiaire du BICE.

Le coût global des programmes coordonnés par le BICE n'est ainsi que partiellement reflété dans ses comptes qui n'intègrent ni les subventions versées directement aux membres ou partenaires ni les coûts internes encourus par eux.

**Le BICE a constitué en 1987** une fondation de droit suisse « Pro BICE » qui « *a pour but, en utilisant toutes les ressources dont elle dispose, d'apporter une aide directe et indirecte, en particulier financière, technique et juridique, en tous lieux aux programmes et actions et, en général, au fonctionnement du BICE ainsi qu'aux programmes, actions et autres activités d'organisations ou associations sans but lucratif proposés par ce dernier* » (Art 2 des Statuts)

Au 31 12 2023 les fonds propres de la fondation sont de 864 KCHF.

Compte tenu des contraintes liées à la gestion des fondations abritées il a été décidé fin 2022 de cesser l'activité de la fondation Pro Bice France (abritée par Caritas France) qui avait les années précédentes collecté des fonds auprès de donateurs. Ces fonds ont fait l'objet en février 2023 d'un reversement au BICE pour le financement de 4 projets sur l'éducation d'enfants en situation de vulnérabilité définis en accord avec Caritas France. Ce reversement (160 K€) est inscrit en autres produits de la générosité dans le CROD.

## **II . FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Le résultat du BICE pour l'exercice 2023 ressort en excédent de 33 K€ contre 38 K€ en 2022. Les legs et donations a été se sont élevés à 343 K€ contre 495 K€ en 2022.

Le niveau de ces legs ainsi que celui des fonds propres a permis d'affecter sur décision du conseil et du bureau un montant de 250 K€ à divers projets (contre 300 K€ en 2022) .

## **III PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

En application du code de commerce français, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Le BICE applique les dispositions du plan comptable général des associations.

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et méthodes comptables applicables en France, conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n° 2018-06.

En application du règlement ANC 2022-04 est présenté pour la première fois un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger. Ce changement de réglementation comptable a pour seule conséquence cette présentation en page 10.

### **1°) Fonds dédiés**

Les fonds reçus pour les projets, qu'il s'agisse de fonds provenant de collectes spécifiques, de subventions affectées à un projet ou de dons destinés à un ou plusieurs projets, font l'objet d'une dotation à un fonds dédié pour le montant non encore dépensé à la clôture de l'exercice.

Pour les fonds résultant de la collecte, des frais directs de collecte peuvent être déduits des montants reçus pour le calcul des fonds dédiés. Pour les subventions reçues, il n'est pas déduit de frais pour le calcul des fonds dédiés, à moins qu'ils aient été explicitement acceptés par le bailleur de fonds ou le donateur.

### **2°) Fonds reportés liés aux legs**

En application des règles comptables les legs dont le BICE a été avisé mais qu'il n'a pas encore encaissés sont, sous certaines conditions, qu'il s'agisse de montants espèces ou du produit estimé de la vente d'immeubles, inscrits dans les comptes mais différés dans un compte de fonds reportés en attente de leur encaissement.

### **3°) Enregistrement des dons**

Le BICE clôture ses comptes au 31 décembre, période traditionnelle de collecte élevée. Conformément à une pratique reconnue des Associations, et de manière constante avec la pratique retenue lors des clôtures précédentes, les dons datés de décembre 2023 mais encaissés en janvier 2024 ont été recensés. Leur montant est inscrit en disponibilités (valeurs à l'encaissement) pour un montant de 211 K€ au 31 12 2023 contre 192 K€ au 31 12 2022.

### **4°) Immobilisations**

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition selon la méthode des coûts historiques. Les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la nature du bien et de la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation sont de 3 ans pour les logiciels, site internet, matériel bureautique et de 5 ans pour les mobiliers, installations et aménagements .

Les immeubles reçus en legs sont destinés à être cédés. Dans l'attente de ces cessions l'estimation de la part revenant au BICE est inscrite en immobilisations.

### **5°) Les créances et stocks**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées lorsque leur récupération est jugée aléatoire.

Les sommes dues au BICE au titre des legs qui lui ont été consentis sont inscrites dans les comptes de créances.

Compte tenu de leur faible valeur, les stocks de cartes de vœux vendues aux donateurs ou les enveloppes prépayées ne sont pas valorisés.

### **6°) Les opérations en devises**

Les transactions en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En l'absence de créances et dettes en devises, les comptes bancaires en devises font l'objet en fin d'exercice d'une réévaluation au taux de clôture, l'écart étant constaté dans le compte de résultat.

### **7°) La conversion des comptes de l'établissement suisse**

Les comptes de bilan de l'établissement suisse sont convertis au cours de clôture et le compte de résultat au cours moyen de l'exercice 2023. L'écart en résultant est inscrit en perte de change (pour l'écart bilan compte de résultat) et en écart de conversion actif pour l'écart des comptes de liaison entre les bureaux de Paris et Genève

## **8°) Fonds associatif**

La totalité du fonds associatif est exempte de droit de reprise.

## **9°) Engagements pris en matière de pensions et retraites**

Aucun salarié ou dirigeant ne bénéficie d'engagements de la part du BICE en dehors des contributions réglementaires. La seule convention collective applicable, qui concerne l'établissement français, prévoit une indemnité de départ en retraite de montant identique à l'indemnité conventionnelle de licenciement. Le taux de rotation important du personnel et sa moyenne d'âge peu élevée rendent inutile la constitution d'une provision pour départs en retraite.

## **10°) Engagement de crédit-bail**

Néant

## **11°) Mode d'établissement du Compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi des ressources issues de la générosité du public**

Ces deux tableaux sont présentés en conformité avec le règlement ANC 2018-06.

Ils présentent de manière analytique les ressources du BICE selon leur origine et les emplois selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au Compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat.

Il présente également de manière distincte les ressources issues de la générosité du public et l'emploi qui en est fait.

### ***Répartition des Charges***

La ventilation des emplois dans les différentes rubriques a nécessité la répartition des charges comptabilisées par nature (frais externes, frais de personnel...). Cette ventilation est effectuée à l'aide de la comptabilité analytique pour les frais directement affectables et d'une répartition des charges indirectes pour les autres frais.

#### *Frais directement affectés*

- Les charges salariales sont affectées aux missions sociales (actions sur le terrain et autres missions sociales), aux frais de recherche de fonds, de communication ou de gestion en fonction d'une estimation de la quote-part du temps de chaque membre du personnel affectée à chacune de ces activités,
- Les subventions versées à nos partenaires à l'étranger pour les actions sur le terrain et les frais directs du BICE relatifs à ces actions,

- Les frais de mailings (honoraires, impression, routage, affranchissement) et de traitement des dons reçus,
- Les frais de communication,
- Les frais de gestion administrative, comptable et statutaire.

*Frais indirectement affectés*

Ces frais sont les frais généraux du BICE autres que ceux directement affectables (frais de locaux, frais informatiques...) qui sont répartis, pour chacun des deux bureaux, au prorata de la répartition des coûts salariaux affectables.

#### **IV INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN**

##### **1°) Actif immobilisé : 185.369 € net**

Les immobilisations d'exploitation nettes représentent 31 K€, au 31 décembre 2023. Elles n'ont été mouvementées que de l'acquisition de matériel informatique à Paris pour 16 K€ et des amortissements de 4 K€.

Les dépôts et cautionnements des locaux et des cartes bancaires (51K€) n'ont été mouvementés que par la variation du CHF

Les biens reçus en legs et destinés à être cédés : 103.500 € sont l'estimation de la part du BICE dans la valeur de cinq immeubles reçus en legs avec d'autres associations.

##### **2°) Créances reçues par legs : 549.700 €**

Ces créances correspondent aux montants légués en attente d'encaissement de la part des notaires.

##### **3°) Autres créances : 80.522 €**

L'ensemble des autres créances a une échéance de moins d'un an. Elles comprennent à hauteur de 45 K€ les intérêts courus sur deux comptes à terme.

##### **4°) Valeurs mobilières de placement : néant**

Les titres reçus en donation ont été cédés au cours de l'exercice.

##### **5°) Disponibilités : 4.966.757 €**

Elles comprennent :

- Les dons 2023 encaissés en janvier 2024 pour 211 K€
- Un compte sur livret ouvert en France pour le maximum légal (88 K€ intérêts inclus)
- Deux comptes à terme à échéance 2024 pour 2.500 K€
- Les liquidités pour 2.168 K€

#### 6°) Charges constatées d'avance : 53.754 €

Il s'agit de charges d'exploitation comptabilisées par avance en 2023, principalement liées aux frais de collecte

#### 7°) Tableau de variation des fonds propres

<b>Evolution des fonds propres</b>	<b>Au 31/12/2022</b>	<b>Affectation résultat</b>	<b>Résultat 2023</b>	<b>Au 31/12/2023</b>
Fonds associatif	967.745			967.745
Report à nouveau	2.132.522	37.295		2.170.447
Résultat de l'exercice	37.925	-37.925	33.262	33.262
<b>Total fonds propres</b>	<b>3.138.192</b>	<b>0</b>	<b>33.262</b>	<b>3.171.454</b>
<i>Dont générosité du public</i>	<i>1.745.367</i>		<i>-226.296</i>	<i>1.519.071</i>

Les fonds propres n'évoluent d'un exercice sur l'autre que par l'affectation au report à nouveau du résultat de l'année précédente et par la constatation du résultat de l'exercice.

Ils ne comprennent ni écart de réévaluation ni subvention d'investissement

#### 8°) Les fonds reportés liés au legs : 378.200 €

	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>378.200</b>
Reprise legs encaissés en 2023	-13.000
Nouveaux legs en attente	288.000
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>653.200</b>

Les legs en attente sont composés au 31 décembre de 103.500 € de biens immobiliers et 549.700 de créances

#### 9°) Les fonds dédiés pour 1.611.673 €

L'évolution des fonds dédiés a été la suivante (en euros)

	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>1.382.159</b>
- Ressources utilisées en 2023	792.040
+ Ressources 2023 restant à utiliser	1.001.969
Ecart de change	19.585
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>1.611.673</b>

Les fonds dédiés comprennent 22 K€ non utilisés depuis plus de 2 ans.

#### **10°) Dettes : 400.051 €**

Toutes les dettes ont une échéance à moins d'un an.

#### **V INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

	<b>En France</b>	<b>A l'étranger</b>	<b>Total 2023</b>	<b>Total 2022</b>
Dons manuels	2.071.468		2.071.468	2.243.707
Legs et donations	342.644		342.644	497.540
Contributions financières	719.937	224.830	944.767	537.505
Cotisations membres		8.035	8.035	5.957
Autres recettes	91.292	181	91.473	4.601
Utilisation des fonds dédiés	502.665	289.375	792.040	875.831
<b>Total</b>	<b>3.728.006</b>	<b>522.421</b>	<b>4.250.427</b>	<b>4.165.141</b>
<b>Rappel 2022</b>	<b>3.716.966</b>	<b>448.175</b>	<b>4.165.141</b>	

#### **Tableau d'analyse des legs et donations**

	<b>Montants</b>
Montant perçu au titre d'assurances-vie	267.612
Montant perçu au titre des legs ou donations	75.032
Plus nouveaux legs	288.000
Report en fonds reportés des nouveaux legs	-288.000
<b>Legs et donations au compte de résultat</b>	<b>344.644</b>

#### **Rapprochement du compte de résultat avec le compte de résultat par origine et destination (CROD)**

Produits d'exploitation	3.370.071
Produits financiers	83.930
Produits exceptionnels	4.386
Report des ressources	792.040
<b>Total des produits du compte de résultat</b>	<b>4.250.427</b>
Divers reclassements produits et charges	-7.285
<b>Total des ressources figurant au CROD</b>	<b>4.243.142</b>

## VI COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Ce compte est présenté à la suite de la présente annexe.

Exprimées en % du total des ressources les charges du Bice sont les suivantes :

<b>En milliers d'euros</b>	<b>2023</b>	<b>% 2023</b>	<b>% 2022</b>
Ressources (dons, legs, subventions et autres)	3.451		
Utilisations des fonds dédiés aux missions sociales	792		
<b>Total Ressources</b>	<b>4.243</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Missions sociales réalisées	1.793	42.2%	48.0%
Report en fonds dédiés aux missions sociales	1.002	23.6%	16.8%
<b>Sous Total missions sociales</b>	<b>2.795</b>	<b>65.8%</b>	<b>64.8%</b>
Frais de recherche de fonds	1.029	24.3%	25.7%
Frais de fonctionnement	383	9.0%	8.6%
Impôt sur les bénéfiques	2		
<b>Résultat</b>	<b>33</b>	<b>0.9%</b>	<b>0.9%</b>

La structure de ces ratios est directement liée à la nature des activités du Bice qui conçoit et coordonne des programmes (Justice Juvénile, Bientraitance, Education...) réalisés par les organisations membres et partenaires, et dont une part importante des financements ne transitent pas par le Bice comme pour les projets directement soutenus.

Le coût total de ces programmes est en effet bien supérieur à celui pris en charge par le seul Bice qui ne comprend pas ceux de ces organisations financés sur leurs propres fonds propres ou par des bailleurs qui leur versent directement les fonds.

En ce qui concerne l'utilisation des seules ressources provenant de la générosité du public, présenté à la suite de la présente annexe, les éléments sont les suivants :

<b>Année 2023</b>	<b>en milliers €</b>	<b>%</b>
Produits de la générosité du public	2.574	83%
Reprise des fonds dédiés	517	17%
<b>Total ressources</b>	<b>3.091</b>	<b>100%</b>
Missions sociales	1.431	46%
Dotation aux fonds dédiés	475	16%
Frais de recherche de fonds	1.029	33%
Frais de fonctionnement	383	12%
<b>Total emplois</b>	<b>3.317</b>	<b>107%</b>
<b>Résultat</b>	<b>-226</b>	<b>-7%</b>

Compte tenu du modèle économique du Bice (cf § I), la lecture de l'utilisation des fonds provenant de la générosité du public ne peut se faire sans se référer à l'utilisation du total des ressources

## **VII AUTRES INFORMATIONS**

### **7.1 EFFECTIFS**

#### **Salariés**

Au 31 décembre 2023, le BICE employait 11 personnes, toutes à temps plein, dont 7 à Paris et 4 à Genève.

#### **Bénévoles**

Le Président, le Trésorier et la représentante auprès de l'Unesco apportent bénévolement leur concours au BICE. En l'absence de suivi de leur temps leur contribution ne peut être valorisée .

### **7.2 INFORMATIONS DIVERSES**

Le montant global des rémunérations versées aux trois principaux dirigeants (Président, Secrétaire Générale, Trésorier) n'est pas communiqué car il reviendrait à donner une information individuelle.

Le montant global des rémunérations de toute nature versées aux trois et cinq salariés les mieux rémunérés au cours de l'exercice s'élève respectivement à 293 et 430 K€.

Les frais remboursés aux administrateurs en 2023 s'élèvent à moins de 5 K€ et aucun montant forfaitaire n'est remboursé aux administrateurs.

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes pour l'audit des comptes annuels est de 23 K€ TTC au titre de l'exercice 2023.

### **7.3 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

Au 31 décembre 2023, les engagements reçus des bailleurs de fonds pour le financement des dépenses des programmes s'élèvent à 376 K€.

En contrepartie l'engagement du Bice est de réaliser les projets ainsi financés.

### **7.4 AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER**

Les dons issus de la générosité du public sont dans leur totalité collectés en France, l'établissement de Genève ne procédant à aucune collecte de fonds.

Les subventions et autres concours financiers provenant de l'étranger sont résumés dans le tableau ci-dessous :

<b>Etat du contributeur</b>	<b>Total avantages et ressources</b>
Suisse	188.345
Italie	16.720
Portugal	12.000
Liechtenstein	8.364
Panama	13.069

Le détail de ces montants est disponible sur simple demande

### **VIII EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant

**Bureau International Catholique de l'Enfance COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION**

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>2 574 045</b>	<b>2 574 045</b>	<b>2 737 821</b>	<b>2 737 821</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	2 413 888	2 413 888	2 737 821	2 737 821
- Dons manuels	2 071 243	2 071 243	2 242 788	2 242 788
- Legs, donations et assurances-vie	342 644	342 644	495 033	495 033
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	160 157	160 157		
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>368 688</b>		<b>282 111</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie			5 957	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	276 541		273 871	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	92 147		2 283	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>508 359</b>		<b>263 634</b>	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>792 040</b>	<b>517 216</b>	<b>875 831</b>	<b>499 028</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 243 132</b>	<b>3 091 260</b>	<b>4 159 397</b>	<b>3 236 849</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>1 793 221</b>	<b>1 430 541</b>	<b>1 995 505</b>	<b>1 332 702</b>
1.1 Réalisées en France	196 556	196 556	224 113	224 113
- Actions réalisées par l'organisme	196 556	196 556	224 113	224 113
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
1.2 Réalisées à l'étranger	1 596 665	1 233 985	1 771 392	1 108 588
- Actions réalisées par l'organisme	595 264	595 264	753 051	709 739
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 001 401	638 721	1 018 341	398 849
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>1 029 187</b>	<b>1 029 188</b>	<b>1 068 475</b>	<b>1 068 475</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 029 187	1 029 188		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>383 292</b>	<b>383 292</b>	<b>356 805</b>	<b>348 565</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	<b>2 199</b>			
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 001 969</b>	<b>474 535</b>	<b>700 687</b>	<b>513 118</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 209 870</b>	<b>3 317 556</b>	<b>4 121 472</b>	<b>3 280 859</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>33 262</b>	<b>-226 296</b>	<b>37 925</b>	<b>-44 010</b>

**Bureau International Catholique de l'Enfance Compte d'Emploi des Ressources issues de la générosité du public**

EMPLOIS PAR DESTINATION		2023	2022	RESSOURCES PAR ORIGINE		2023	2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 - MISSIONS SOCIALES		1 430 541	1 332 702	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		2 574 045	2 737 821
1.1 Réalisées en France		196 556	224 113	1.1 Cotisations sans contrepartie			
- Actions réalisées par l'organisme		196 556	224 113	1.2 Dons, legs et mécénats		2 413 888	2 737 821
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France				- Dons manuels		2 071 243	2 242 788
1.2 Réalisées à l'étranger		1 233 985	1 108 588	- Legs, donations et assurances-vie		342 644	495 033
- Actions réalisées par l'organisme		595 264	709 739	- Mécénats			
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		638 721	398 849	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		160 157	
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		1 029 188	1 068 475				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		1 029 188	1 068 475				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources							
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT		383 292	348 565				
TOTAL DES EMPLOIS		2 843 021	2 749 741	TOTAL DES RESSOURCES		2 574 045	2 737 821
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		474 535	531 118	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		517 216	499 028
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			44 010
TOTAL		3 317 556	3 280 859	TOTAL		3 091 260	3 280 859
				RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		1 745 367	1 789 377
				(+ Excedent ou (-) insuffisance de la générosité du public (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		-226 296	-44 010
				RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		1 519 071	1 745 367